



contribution annuelle paroissiale

2018-2019, contribution annuelle paroissiale.

Son but :

- réunir les moyens indispensables pour la mission de notre communauté ;
- assurer une autonomie financière régulière de la paroisse.

Comme toute «structure», notre paroisse doit faire face à différentes charges pour pouvoir fonctionner :

- frais de locaux : chauffage, électricité, assurance ;
- frais administratifs : téléphone, frais postaux, photocopies ;
- frais liés au culte et à la pastorale : cierges, hosties, outils pédagogiques.

Chaque année, une information est communiquée, via la newsletter, sur la réalisation de tous les projets.

Grâce à vos dons, vous participez concrètement au service de la paroisse !

Au verso, vous trouverez un bon pour contribuer à la vie de notre paroisse.

Jean-Claude Teppoz

Économe

Père Bertrand Cardinne

Curé de la Paroisse

Repères :

☹ les quêtes du dimanche ne représentent que 24 % des revenus de la paroisse - estimation de moins de 1,50 € par personne par dimanche.



Contribution paroissiale « Paroisse St Thomas de Rochebrune »

Je fais un don en chèque ou en espèce :

20 € 50 € 100 € autre : €

J'établis mon chèque à l'ordre de «ADG CP 31 »

En 2018, votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal par le Diocèse de Grenoble-Vienne ouvrant droit à une réduction d'impôt à hauteur de 66% du don versé.

NOM et Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Commune :

Mail : @

Téléphone : Signature :

Merci de retourner ce document, accompagné de votre don à :

Paroisse St Thomas de Rochebrune - 2, rue du Prieuré - 38430 Moirans